

Département de MOSELLE  
Arrondissement de FORBACH  
Nombre des Conseillers Elus : 15

Conseillers en Fonction : 15

Conseillers Présents : 15  
Procuration : 0

## COMMUNE DE GROSTENQUIN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 30 janvier 2009  
Convocations du 26 janvier 2009

**Président** : Monsieur Patrick **SEICHEPINE**, Maire.

**Présents**: Mmes Agnès **HAMANT**, M. Thérèse **SIDOT**, Françoise **GROSSE**,  
Katia **KARST**, MM Thierry **MULLER**, Armand **CHARPENTIER**,  
Michel **HAMANT**, André **GROSSE**, Alain **SADLER**, Dominique  
**RISSE**, Patrick **FERY**, Eric **HEMMER**, Bertrand **BADO**, Gerard **DELLES**.

Le maire rend compte au conseil municipal des motifs d'ajout des 3 points suivants à l'ordre du jour. Après délibéré, le conseil municipal accepte d'intégrer ces 3 points à l'ordre du jour avec rédaction d'un procès verbal distinct.

1. **Bibliothèque/cantine/accueil périscolaire – subventions** : Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune chef lieu de canton et intercommunal de développer un service complémentaire dans un secteur géographique déficient et ainsi fédérer l'espace par la création d'un réseau d'échanges pertinent. En effet, sur les cartes de la Moselle Centrale, Grostenquin fait partie d'une zone rurale frange où ces structures ne sont offertes que par des communes de plus de 5 000 habitants telles que Morhange (canton de Grostenquin), Faulquemont, Dieuze, Albestroff, Rémyilly ... d'où une volonté politique de s'orienter vers une idéologie différente de l'occupation de l'espace : la même pièce pour 3 activités s'adressant aux jeunes et très jeunes ouvrant à une fréquentation étendue entraînant un large rayonnement sur le territoire pour aboutir à une forte diminution des coûts et assurer une mission pérenne auprès de tout public.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- décide de réaliser le projet d'aménagement informatique d'une bibliothèque, une cantine et un accueil périscolaire pour un 20 622.63 € HT
- adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant total des travaux HT :	20 622.63 €
Subvention DGE (40%)	8 249.07 €
Subvention Bibliothèque Départementale	6 186.78 €
Fonds propres à la commune	6 186.78 €
- adopte l'échéancier : commencement des travaux : début avril 2009  
Fin d'exécution prévue : Fin août 2009  
Les travaux seront exécutés en 2009 une seule tranche
- demande les subventions relatives à ce dossier au titre de la DGE 2009 pour 40% soit un montant de 8249.07 € et à la Bibliothèque Départementale pour 30 % soit un montant de 6186.78 €
- autorise le maire et l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à intervenir.

2. **Rénovation de logements communaux** : Selon l'article « Secteur de Grostenquin : les gros bourgs à la peine » du Républicain Lorrain en date du 16 janvier 2009 sur la baisse de population : Grostenquin en 1999 comptait 569 habitants pour 543 en 2006. Ce diagnostic s'explique notamment par le manque d'offres de locatif de qualité alors que la demande est réelle et que Grostenquin a de nombreux atouts à faire valoir comme son développement industriel, touristique, administratif, commercial, médical ....

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'attirer une nouvelle population par la location pour aboutir à la construction de leur propre maison individuelle et donc à l'installation définitive sur le territoire communal afin d'enrayer le phénomène de désertification rurale dans les années à venir.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- décide de réaliser le projet de rénovation de 2 logements communaux pour un montant total de travaux de 41 379.37€HT
- adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant total des travaux HT :	41 379.37 €
Subvention DGE (60%)	24 827.60 €
Subvention exp.ministérielle (3%)	1 241.38 €
Fonds propres à la commune	15 310.39 €
- adopte l'échéancier : commencement des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2009  
Fin d'exécution prévue : fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009
- demande les subventions relatives à ce dossier
- autorise le maire et l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à intervenir.

3. **Travaux de création de bancs de l'Eglise :**

Considérant que l'accroissement de notre rôle de Bourg-centre, qui s'affirme de plus en plus tant au niveau administratif qu'au niveau géographique. Ce qui demande d'importants travaux pour la commune qui souhaite réellement afficher sa volonté d'accueillir le plus grand nombre de paroissiens des 16 communes rattachées à Grostenquin lors des services religieux (1 office chaque dimanche et à chaque fête) d'où la création de bancs supplémentaires. Mais soucieuse de conserver son patrimoine culturel, les bancs de l'église de Grostenquin, qui sont

en chêne massif avec une croix Lorraine sculptée sur le côté, seront fabriqués à l'identique ; augmentant l'accueil de 400 places. Ces travaux destinés à augmenter l'accueil engendrent des dépenses conséquentes que le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Grostenquin ne peut supporter. C'est pourquoi, il y a transfert de compétence à la commune.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité

- décide de réaliser le projet de création de bancs d'église pour un montant total des travaux de 47 964 € HT
- adopte le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant total des travaux HT :	47 964 €
Subvention DGE (30%)	14 389 €
Subvention du Conseil Général(25%)	11 991 €
Subv. Fondation du Patrimoine (15%)	7 195 €
Fonds propres à la commune	14 389 €
- adopte l'échéancier : commencement des travaux : début 3<sup>ème</sup> trimestre 2009  
Fin d'exécution prévue : fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009
- demande les subventions relatives à ce dossier
- autorise le maire et l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à intervenir.

Le Maire.